

## Mise en correspondance des catégories de crédits de FC de l'Institut et des catégories de crédits de FC des CEC de l'OCRI

Le présent document contient des directives sur la façon dont les activités de formation continue (FC) accréditées par The Institute for Advanced Financial Education (l'« Institut ») à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 doivent être utilisées dans le cadre du programme de FC des courtiers en épargne collective (CEC) de l'OCRI.

Les crédits sont attribués à raison d'un pour un. Par exemple, une activité de FC donnant droit à 2,5 crédits de compétences en matière de pratique dans le cadre du programme d'approbation de la FC de l'Institut vaudrait 2,5 crédits de perfectionnement professionnel dans le cadre du programme de FC des CEC de l'OCRI.

Les prestataires pourront demander à l'Institut d'obtenir une accréditation supplémentaire afin d'émettre un certificat ou une lettre d'approbation de formation continue décrivant les catégories de crédits de FC des CEC de l'OCRI.

- Si les prestataires obtiennent un certificat décrivant les catégories de crédits de FC des CEC de l'OCRI, ils ne sont pas tenus d'utiliser le tableau de mise en correspondance ci-dessous et peuvent se fier au certificat émis par l'Institut.
- Si les prestataires obtiennent un certificat qui ne décrit pas les catégories de crédits de FC des CEC de l'OCRI, ils doivent utiliser le tableau de mise en correspondance ci-dessous.

CATÉGORIE DE FC DE L'INSTITUT	CATÉGORIE DE CRÉDIT DE FC DES CEC DE L'OCRI
Compétences en matière de pratique ( <i>Practice Competencies</i> )	Perfectionnement professionnel
Caractéristiques de la pratique ( <i>Practice Attributes</i> )	Conduite des affaires <sup>1</sup>

1. Si un prestataire souhaite afficher une activité de FC comme « Conduite des affaires », il devra obtenir une confirmation de l'Institut précisant s'il s'agit d'une activité « Conduite des affaires – Déontologie » ou d'une activité « Conduite des affaires – Autre ».

Toutes les questions concernant l'accréditation de l'Institut et son programme de formation continue connexe doivent être adressées à l'Institut.